



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les céréaliers saluent la suppression de la taxe céréales : une baisse de charges bienvenue

Dans le cadre de la présentation du projet de loi de finances pour 2019, le gouvernement a annoncé la suppression de la Taxe Fiscale Affectée (TFA) à FranceAgriMer, connue sous le nom de taxe céréales.

Paris, le 24 septembre 2018 – Alors que la crise céréalière se fait encore largement sentir, les céréaliers saluent cette suppression de charge d'un montant de l'ordre de 17,5 M€ par an. S'ils considèrent que le retrait de cette taxe va dans le bon sens, ils seront néanmoins très vigilants quant à la compensation promise par l'Etat pour garantir le bon fonctionnement de FranceAgriMer, le suivi et les mécanismes qui régissent le marché des céréales.

Les Etats Généraux de l'Alimentation viennent de mettre en lumière un besoin accru de transparence sur les marchés et l'organisation collective des filières, il est donc inconcevable de risquer de déstabiliser le fonctionnement de FranceAgriMer, un instrument primordial pour l'ensemble de la filière céréalière.

Les céréaliers seront particulièrement attentifs au respect de « l'aval », procédure de garantie de financement, accordée par FranceAgriMer et permettant le paiement comptant aux agriculteurs des céréales livrées aux collecteurs. C'est une mesure clé pour les comptabilités déjà fragiles des céréaliers français.

Contacts presse :

AGPB

Guillaume LORRE
glorre@agence-rdn.com

07 50 14 58 26

AGPM

Anne KETTANEH
anne.kettaneh@agpm.com

06 83 22 05 01